

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

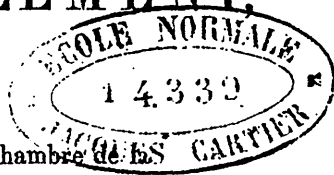
LE
MIROIR DU PARLEMENT.

PUBLIE PAR

THOMPSON;

Ou compte-rendu des délibérations des deux Chambres de la
Législature Canadienne.

3me Session, 6me Parlement.



Enregistré, conformément à l'Acte du Parlement Provincial, dans l'année mil huit cent soixante, par SAMUEL THOMPSON, au Bureau du Régistrateur de la Province du Canada.

CHAMBRE DU CONSEIL LEGISLATIF.

Québec, 28 Février 1860.

Aujourd'hui, à trois heures P. M., SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL s'est rendue, avec les cérémonies ordinaires, à la Chambre du Conseil Législatif du Parlement. Les Membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a plu à Son Excellence d'y faire requérir la présence de l'Assemblée Législative; et cette Chambre s'y étant rendue, SON EXCELLENCE a ouvert la TROISIÈME SESSION du SIXIÈME PARLEMENT de la PROVINCE DU CANADA, par la Harangue suivante du TRÔNE :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous annonce que l'adresse des deux Chambres à la dernière session, priant Notre Souveraine la Reine de visiter le Canada, a été mise au pied du Trône, et que la Très Gracieuse réponse de Sa Majesté vous sera sans délai communiquée. Vous aurez la satisfaction de voir que nous pouvons espérer l'honneur de recevoir Son Altesse Royale le Prince de Galles, et que le peuple entier aura ainsi l'occasion de prouver sa cordiale loyauté.

Le Maître Général des Postes à en des négociations dans le but d'assurer la transmission, par la voie du Canada, d'une grande partie de la correspondance entre l'Europe et l'Amérique. Le résultat de ces négociations a été de nature à démontrer que les avantages de la voie du St. Laurent sont pleinement appréciés. En même temps j'ai eu soin de voir à ce qu'il fût fait, comme il convenait, des représentations au gouvernement de Sa Majesté, sur la position et les droits du Canada à l'égard des subventions postales accordées aux Vapeurs Océaniques.

Les Commissaires, nommés pour faire rapport sur la ligne frontière entre le Haut et le Bas-Canada, ont achevé leurs travaux, ce qui vous

mettra en état de passer une mesure pour le règlement de cette question depuis si longtemps pendante.

Le gouvernement a reçu de plusieurs sources des suggestions relatives à la mesure présentée dans la dernière session pour la refonte des lois Municipales du Bas-Canada, et il vous sera soumis un bill qui pourra vous permettre d'effectuer cet objet important.

Je vous félicite de la publication des Statuts Refondus du Canada et du Haut-Canada. J'espère voir bientôt la même œuvre complétée pour le Bas-Canada, et cela fait, nous pouvons espérer que ce travail sera suivi d'une assimilation ultérieure des lois en force dans les deux sections de la province.

Je désire vous rappeler qu'il importe de considérer la loi affectant le débiteur et le créancier en matières commerciales, telle qu'elle existe dans le Haut et le Bas-Canada, en vue d'en venir à de nouvelles dispositions législatives sur ce sujet difficile, et je pense de même que le système monétaire actuel, ainsi que celui de banque, mérite votre prompt et sérieuse attention. Il va vous être soumis une mesure pour faciliter la régie des terres de la couronne.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Si je ne puis vous féliciter d'avoir complètement d'avoir surmonté nos difficultés financières, vous trouverez, je pense, que le revenu et la dépense de l'année dernière doivent nous laisser sans appréhension pour l'avenir.

Il sera mis devant vous des papiers au sujet de la consolidation de la dette publique, et des efforts heureux du Ministre des Finances, pendant la vacance, pour assurer cet objet important. Vous verrez que la dépression commerciale dont nous ayons souffert n'a pas diminué notre crédit, mais elle m'a fortement fait sentir à moi et à mes ministres la nécessité d'une stricte et rigide économie. C'est avec cette conviction que je vous demande de nouveau de vous

loir bien pourvoir aux besoins du service de Sa Majesté.

Les comptes pour les divers départements seront mis devant vous dans le plus court délai possible.

Honorables Messieurs, et Messieurs :

Il a plu à la Providence de favoriser notre pays d'une abondante récolte l'automne dernier, et nous voyous autour de nous, à l'heure qu'il est, les signes d'une nouvelle vie commerciale. Je prie instamment que les indices de cette prospérité continuent à s'accroître, et que notre peuple ait abondamment lieu d'être reconnaissant du bien-être du pays et du maintien de la loi et de l'ordre.

C'est de vous qu'il attend les amendements et changements, qui de temps à autre deviennent nécessaires dans les lois, mais je me réjouis de voir qu'il reste bien peu de sujets d'une nature large et importante demandant une législation immédiate.

Je vous laisse à l'accomplissement de vos devoirs législatifs.

Son Excellence se retire alors et l'hon. M. l'Orateur prit son siège.

HON. M. WALKER s'approcha de la table et prêta le serment prescrit par la loi.

Sur motion de l'hon. M. *Vancouver* secondé par l'hon. M. *Knowlton*, il est résolu que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.

VISITE ROYALE AU CANADA.

L'HON. M. VANKOUGHNET présente alors une dépêche du Secrétaire de Sa Majesté, pour les Colonies, en réponse à l'adresse des deux chambres, invitant Sa Majesté à honorer ses sujets de sa présence à l'occasion de l'inauguration du Pont Victoria. La dépêche est comme suit :

CANADA, } DOWNING, STREET,
No. 6. } 30 Janvier 1860.
MONSIEUR,

Comme les deux chambres de la législature canadienne se réuniront bientôt pour la dépêche des affaires, il devient de mon devoir de vous informer que l'adresse qu'elles ont adoptée conjointement, à la clôture de la dernière session, a été dûment présentée à la Reine, et très-gracieusement reçue par Sa Majesté.

2. Dans cette adresse, le conseil législatif et les communes du Canada prient instamment la Reine de recevoir en personne le tribut de leur attachement invariable à son règne et d'honorer de sa présence ses sujets de l'Amérique Septentrionale Britannique, lors de l'ouverture du grand Pont Victoria, accompagnée du Prince-Epoux, et de tels autres membres de la Famille Royale, par lesquels il lui plaira de se faire suivre en cette occasion.

3. Sa Majesté met une haute valeur à l'attachement pour Sa Personne et à la loyauté envers Sa Couronne, qui ont inspiré cette adresse, et je suis chargé d'assurer la législature, par votre canal, quel vif intérêt prend la Reine à la prospérité croissante du Canada, au bien-être et contentement de ses sujets dans cette province

importante de son empire, et à l'achèvement de l'ouvrage gigantesque, qui est le digne emblème des succès industriels de peuple.

C'est avec un sincère regret que Sa Majesté se trouve dans l'impossibilité de se rendre à cette loyale invitation. Sa Majesté sent que ses devoirs au siège de l'Empire lui interdisent une absence aussi longue et à une aussi grande distance, que celle qu'occasionnerait nécessairement une visite au Canada.

Cependant, animée du plus ardent désir de témoigner, autant qu'il est en Elle, de sa vive appréciation de la loyauté affectueuse de Ses sujets Canadiens, la Reine m'enjoint de vous exprimer son espoir, qu'à l'époque où sera fixée l'ouverture du Pont, il pourra être possible à Son Altesse Royale le Prince de Galles d'assister à la cérémonie, au nom de Sa Majesté, et d'être témoin des scènes agréables auxquelles la Reine elle-même ne pourra participer.

La Reine espère que rien n'interviendra contre cette arrangement, car c'est le désir sincère de Sa Majesté que le jeune Prince, à qui doit retourner la couronne de cet Empire, ait l'occasion de visiter la partie de Ses domaines d'où lui est venue cette Adresse, et fasse connaissance avec un peuple, pour les progrès rapides duquel vers la grandeur, Sa Majesté, de concert avec Ses sujets de la Grande-Bretagne, éprouve une vive et durable sympathie.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

NEWCASTLE.

Gouverneur,

Le Très-Honorable

SIR EDMUND WALKER HEAD, Baronet,

&c., &c., &c.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Mercredi, 29 Février 1860.

TRANSACTION DES AFFAIRES DE ROUTINE :

COMITÉ DES CONTINGENTS.

L'HON. M. ROSS proposa que les messieurs suivant formassent le comité des *contingents*, savoir :—Les hon. MM. Knowlton, Moore, Walker, Matheson, Boulton, Taché, Seymour, Perry, Crawford, Campbell, Alexander, Kierzkowski, Christie et Armstrong.

Le même hon. membre proposa ensuite que les hon. MM. Ferrier, Matheson, Seymour, Tessier de la Terrière, Prince et Hollis Smith formassent le comité de régie pour les journaux.

PRISE EN CONSIDERATION DE L'ADRESSE.

L'HON. M. BOULTON, en proposant les résolutions remarque, que, quoiqu'il soit membre de la législature depuis bon nombre d'années et que la tâche qu'il remplit aujourd'hui lui fut souvent dévolue, cependant il ne l'avait jamais fait avec autant de plaisir qu'en cette occasion-ci. Il était rempli d'admiration pour les arrangements faits, par l'hon. ministre des Finances, pour consolider la dette provinciale. Il y a quelques années, il lui était arrivé d'être en Angleterre lorsque

M. le receveur-général Dunn essayait d'y négocier un emprunt de £250,000, négociation qui ne réussit pas car l'hon. Rothschild auquel il s'adressa, tout en admettant l'apparence favorable de ces propositions, lui répondit : " Monsieur, votre vaisseau paraît bon, mais je crains qu'il ne sombre." Maintenant les choses sont toutes différentes, et on en doit des remerciements au ministre des Finances. L'honorable membre demande s'il y avait une nation Européenne qui eût pu consolider sa dette sous des termes aussi favorables ?

Le Canada pourrait peut-être prétendre à une position beaucoup plus élevée ; mais pour lui il ne désirait aucune altération dans la constitution qui entraînerait une séparation de la mère-patrie. Le Directeur Général des Postes méritait aussi des éloges pour la manière admirable avec laquelle il avait conduit les arrangements nécessaires pour assurer au Canada le transport d'une forte partie des malles Européennes. Il espérait que le terrible accident qui nous faisait déplorer la perte de plusieurs vies et à la compagnie celle d'un des ses plus beaux vaisseaux, ne compromettrait nullement le succès de l'entreprise. Les résolutions n'étant qu'un écho du discours de Son Excellence il ne doutait pas que le peuple ne les approuvât car il avait cru remarquer que, depuis quelques temps, ses dispositions tendaient à l'amiable. Il s'était opposé à l'union lors de son établissement, mais à présent il ne se prêterait pas à sa destruction, car il croyait qu'il était de l'avantage public qu'elle subsistât. En parlant des arrangements relatifs aux Postes, il avait oublié de mentionner le fait que les États-Unis éprouvaient dans leurs départements des Postes, un déficit de \$ 8,000,000. Le nôtre contrastait favorablement avec un tel état de choses. Il a cru un jour que notre département ne pourrait se soutenir ; mais il n'en doute plus aujourd'hui. L'hon. monsieur exprima ensuite le plaisir que lui causait la visite promise du Prince de Galles ; et quoique nous ne puissions plus attendre la visite de son auguste mère, il espérait que chacun se joindrait pour recevoir son fils, son Altesse royale, d'une manière convenable. Avant de terminer il désirait faire remarquer que toutes les questions litigieuses qui embarrassaient la Province avaient été menées à bonne fin, et qu'à présent il n'y en avait plus qui pussent distraire les hon. membres de leurs devoirs législatifs. En conséquence il espérait qu'on en aurait bientôt fini, afin de permettre aux membres de retourner dans leurs foyers dans une saison favorable.

L'hon. M. DE LA TERRIERE seconda l'adresse par un discours bref et éloquent.

L'hon. M. DE BLAQUIÈRE a remarqué que rien n'est plus gracieux que les expressions dont s'est servi Sa Majesté pour nous annoncer la visite de son fils aîné et l'héritier présomptif de son trône ; il espérait de plus que cette visite lui serait aussi agréable qu'à nous. Passant aux autres sujets des résolutions, il dit qu'il n'a jamais connu de gouvernement qui ait fait autant de bien à la Province que celui-ci en avait fait durant une vacance. Il a suivi de près le gou-

vernement, et il prend ce qu'il a fait comme un gage de ce qu'il fera à l'avenir. Il dit ceci parce qu'il pense qu'on le doit au gouvernement pour ce qu'il a fait ; il espérait, il était certain, que la législature seconderait des efforts si énergiquement commencés, car il faut tout le support de la chambre pour les conduire à bon port. Il n'a jamais été ce qu'on appelle un homme de parti et il s'attendait que tous les honorables messieurs avaient compris qu'il était temps d'abandonner tout esprit de parti pour promouvoir le bien du pays. (Ecoutez, Ecoutez.)

L'hon. Col. PRINCE était décidé de ne parler qu'après que quelques hon. messieurs auraient parlé contre l'adresse, afin de leur répliquer ; mais comme il apparait, par la manière d'agir de la chambre, qu'aucun hon. M. ne proposait de faire des objections, il change maintenant ses intentions au moins en ce qui regarde le temps de faire ses quelques remarques. Il n'a pas entendu d'objections au discours du trône, c'est vrai ; mais il ne peut s'empêcher de dire que quelques hon. messieurs ont été trop prompts à croire qu'après le fatal accident qui nous est arrivé, l'Angleterre ne voudrait pas confier l'espoir de la nation aux vagues furieuses de l'Atlantique. Quant à lui il espère, un de ces jours, voir le *Sailor Boy* sur nos rives, et dans un temps qui ne peut être long, le second Prince du sang régner en Canada. Il saisit l'occasion qui se présente de parler de la consolidation des statuts, pour payer un tribut à la mémoire du juge-en-chef Macaulay qui a été le principal instrument du progrès de ces travaux, qui sont parvenus au point où ils en sont, principalement par ses efforts. Il (l'hon. Col.) a été membre du Barreau pendant trente ans, et il a toujours été connu pour le même homme de talent et de justice que, suivant un éloquent orateur, il était aussi difficile d'induire à commettre une mauvaise action qu'à détourner le soleil de son cours. A l'égard des terres publiques, il fait les mêmes recommandations qu'il a déjà faites : que le commissaire fixe le temps, pendant lequel les vieux soldats pourront présenter leurs réclamations pendant deux années, afin que ces réclamations soient remplies et achevées.

L'hon. M. ALEXANDER fait connaître ses vues avec une grande défiance, vu la responsabilité qui pesait sur lui en particulier, et sur le gouvernement ; c'est peut-être ce sentiment qui a fait dire de lui qu'il avait une triste idée des affaires de la Province. Quant à présent, l'esprit des hommes est en suspens, et ce n'est qu'en rétablissant la paix et la confiance dans l'esprit public, que l'hon. membre espérera voir la province dans un état aussi florissant qu'il a été ces années passées. En allant contre l'opinion publique, on produira le mécontentement, et on ouvrira un cours à l'émigration. Les hon. membres ne doivent donc pas trop se hâter, on a vu un pays jeune encore, prodigier ses ressources, et le passé doit être une leçon pour l'avenir. La crise de 1854-55, qui s'est fait sentir si sévèrement partout, excepté dans les provinces de l'est, a tellement fatigué le pays qu'il ne s'en est pas relevé comme il eût dû le faire. Il y a

dans les villes des maisons qui ne sont pas louées, la propriété ne se vend pas, et il y a beaucoup d'autres marques infailibles que la source du mal existe encore. Nous devrions nous servir de toutes nos ressources. Il ne parle pas des maux qui ont existé, espérant que nous entrons dans un nouvelle ère de prospérité. Nous ne sommes pas un peuple riche, et il sait que des dépenses peu nécessaires épuisaient les ressources de la Province, et nous enlèveraient tout espoir de voir des manufactures s'établir parmi nous. Il a un mot à dire sur les droits de douane: Ils devraient être réduits. On les a abolis en Angleterre, qui nous empêcherait de les abolir ici? Une des grandes causes de notre détresse, c'est la manière dont l'Etat gère nos affaires. Quand le Haut-Canada demande un emprunt, il faut que le Bas-Canada en ait un pareil, c'est un mauvais système, et on devrait le faire disparaître au plus tôt. Il croit devoir avertir le gouvernement, que l'état actuel des affaires cause un grand mécontentement, au moins dans la partie du pays qu'il habite, et que le rappel de l'union y aurait de fortes sympathies. En concluant, il donne crédit au gouvernement pour ce qu'il a fait, et il espère qu'il réussira à ramener un meilleur état de choses.

L'hon. M. CHRISTIE, loin de se joindre aux éloges que quelques honorables membres ont donnés au gouvernement, croit qu'ils sont immérités. Il ne propose pas d'amendement aux résolutions; mais il dit que la conduite du gouvernement mérite d'être blâmée plutôt que louée. L'hon. membre qui l'a précédé a parlé du mécontentement général qui existait dans le pays, il (M. Christie) sait que c'est le cas, et que, bien loin d'avoir été diminué, il a été augmenté pendant les vacances. Quant à lui, il désirait entrer son protest contre les actes pour lesquels l'administration croit mériter de si grandes louanges.

L'hon. M. FERRIE, entretient la même opinion et pense que loin d'être un bien, le système financier aura les plus fatals résultats pour la Province.

L'hon. M. De BLAQUIÈRE avait espéré que l'hon. Commissaire des terres aurait pris des arrangements pour que ceux qui ont des affaires avec ce département pussent les transiger à Toronto, au lieu d'être obligés d'encourir les dépenses de temps et d'argent nécessaires pour un voyage à Québec. La plus grande partie des affaires concernant les terres de la couronne viennent du Haut-Canada, et il pense que les intérêts de cette partie de la Province auraient été consultés par ces arrangements, s'ils avaient été faits.

L'hon. M. VANKOUGHNET réplique qu'il a donné à ce sujet la plus grande attention, mais qu'après mûre considération il avait trouvé que l'établissement à Toronto d'une branche du département ne remplirait aucunement l'objet que l'hon. membre avait en vue. Bien loin d'épargner le temps et l'argent, il croit que c'eût été en augmenter la dépense, car, dans presque tous les cas un peu importants, il faut en référer à lui, et il n'a pas cru devoir confier à un autre une auto-

rité de l'usago de laquelle il est seul responsable. Personne plus que lui ne désire parvenir à faire un arrangement de cette nature, car il lui ait épargner un travail fatigant; mais l'intérêt de toutes les parties en a empêché l'exécution.

Les diverses résolutions étant alors lues séparément, furent adoptées.

L'hon. M. VANKOUGHNET propose alors que les hon. Mess. Boulton, De Laterrière, et lui, forment un comité chargé de rédiger une adresse fondée sur les résolu tions. Accordé. Alors la chambre s'ajourne à son loisir, et peu de temps après le comité est revenu avec l'adresse qui a été adoptée, et il est ordonné qu'elle soit présentée à Son Excellence par les membres siégeant dans la chambre.

L'hon. M. L'ORATEUR a mis sur la table un rapport sur l'état de la Bibliothèque, aussi un rapport sur les lois expirantes.

L'hon. M. DE BLAQUIÈRE a donné avis qu'il présenterait une motion pour avoir communication de la correspondance échangée avec le gouvernement impérial au sujet des subsides fournies aux Vapeurs Océaniques, et un autre avis concernant la correspondance par rapport à la ligne Canadienne.

L'hon. M. VANKOUGHNET introduit un bill concernant l'administration des terres de la couronne: Seconde lecture, mercredi prochain.

Sur motion de L'hon. J. ROSS, il a été résolu que la chambre s'ajournerait de six à sept heures et demie, et cela tant que durerait la session.

La chambre s'ajourna alors.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, Mercredi, 29 Février 1860.

Mr. L'ORATEUR dépose le rapport du Bibliothécaire pour l'année dernière.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRONE.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération une adresse en réponse au discours prononcé par son Excellence à l'ouverture de la session, étant lu :

M. DESAULNIERS dit que s'il a consenti à présenter l'adresse en réponse au discours, du trône, c'est parce qu'on a voulu faire au district des Trois-Rivières, dont il est un des représentants, l'honneur de présenter cette adresse cette année, chose qui n'est pas arrivée depuis bien longtemps. Il est toujours difficile de parler devant un auditoire nombreux et choisi, mais la difficulté est d'autant plus grande pour lui, qu'il se trouve obligé de le faire le premier en arrivant dans une ville dont le parlement est absent depuis quatre ans, et devant un public qui a le droit de s'attendre à des discours plus habiles et plus éloquentes qu'il ne peut en faire. Cependant, malgré la conscience de son peu de mérite, il a cru devoir accepter l'honneur qu'on lui faisait, pour la raison déjà donnée, qu'il représente un comté du district des Trois-Rivières. Mais avant d'entrer en matière, il doit faire quelques remarques pour

expliquer sa position. Chacun sait parfaitement quelles sont ses opinions politiques et à quel parti il appartient, mais il veut profiter de cette occasion pour se déclarer publiquement et plus ouvertement. S'il a toujours marché avec le parti libéral conservateur, c'est parce qu'il a toujours cru et qu'il croit encore que c'est le seul parti qui soit propre à bien administrer les affaires du pays. C'est le seul parti qui mérite sa confiance, et il a l'intention de continuer à agir de concert avec lui. On a cru, on a même dit qu'il voulait s'allier au parti rouge, parmi lequel il a plusieurs amis personnels qu'il respecte et qu'il estime, mais il doit déclarer que jamais il n'a hésité entre les deux partis, et que son choix n'a jamais été douteux. Il a toujours cru que le parti rouge n'était pas propre à administrer les affaires du pays, et que s'il venait au pouvoir, la province courrait de grands risques. Il n'aime pas la manière de discuter suivie par ce parti, ni sa tactique, ni la polémique de ses journaux. Il n'aime pas voir toujours critiquer et insulter les actes du gouvernement, et le voir accuser de corruption et de malhonnêteté à tout propos, pendant qu'à entendre les organes de ce parti, chez lui tout est bon, honnête et pur. Une autre raison qui a contribué à l'éloigner de ce parti, c'est son alliance intime avec l'hon. membre pour Toronto (l'hon. M. Brown.) Cette alliance a été faite contre le vœu et contre les intérêts du Bas-Canada, et l'élection de l'hon. Solliciteur Général (l'hon. M. Morin,) au cœur même des forces du parti rouge, est une preuve convaincante que cette alliance est répréhensible du Bas-Canada. Il ne croit pas que des Canadiens-Français, s'ils avaient l'intérêt du pays à cœur, pussent rester les amis politiques d'un homme qui, comme l'hon. membre pour Toronto, a toujours injurié les Canadiens-Français, et qui porte tous les jours contre eux mille accusations absurdes et malveillantes : un homme qui, sans cesse, dénigre et a dénigré les Canadiens-Français ; qui a colomé nos institutions, méprisé ce que nous avons de plus cher, et qui, s'il l'eût pu, aurait déjà anéanti notre race ; un homme qui, malgré nos réclamations et nos dénégations répétées, a constamment répété les mêmes mensonges et les mêmes insultes. Ceux qui ont à cœur leur nationalité, ne peuvent pas rester amis d'un homme qui disait un jour dans son journal, en parlant de la prétendue domination du Bas-Canada sur le Haut : " Est-il possible que vous, Anglo-Saxons, vous vous laissiez dominer par une race dégénérée qu'une prêtraille fière et arrogante tient sous ses pieds ? Montrez votre force et écrasez cette race. " Il ne croit pas qu'un parti de canadiens-français puisse rester uni à un homme comme celui-là, car c'est manquer de patriotisme et d'orgueil national. Il répète donc qu'il veut continuer à suivre le parti libéral-conservateur, et que c'est par conviction qu'il en agira ainsi.—Maintenant il va passer à l'adresse. Il ne pense pas qu'on puisse dire cette année, comme on l'a dit si souvent, que le discours du trône est vide de matière, qu'il ne veut rien dire, et qu'il est si peu important qu'il ne mérite pas l'honneur d'être discuté. Au contraire, il

voit beaucoup de choses importantes dans cette adresse, et pour lui, s'il en avait l'habitude, il trouverait matière à un discours de plusieurs heures, car elle contient le récit d'événements passés, et l'espoir d'événements futurs qui doivent tous nous réjouir. On voit d'abord que les adresses des deux chambres à Sa Majesté ont été mises aux pieds de la Souveraine, et qu'elles ont été reçues de la manière la plus gracieuse possible. Elle en a été tellement satisfaite, qu'elle a bien voulu, pour ce jour-là, donner audience à ceux qui la lui portaient avant tous les autres. Et il (M. Desaulniers) est heureux de pouvoir dire que Sa Majesté a fait un accueil très gracieux à M. l'Orateur, qui était chargé de porter cette adresse ainsi, qu'aux honorables messieurs Canadiens qui l'accompagnaient ; et les sentiments que Sa Majesté a bien voulu exprimer alors, doivent réjouir tous les vrais amis du pays.—Nous devons aussi nous réjouir du succès qu'a obtenu l'honorable Directeur Général des Postes, en parvenant à attirer par la route canadienne le transport des mailles de l'Europe et même des Etats-Unis. Ses négociations à ce sujet ont parfaitement réussi, et auront pour résultat de mieux faire connaître notre pays à l'Europe, et par conséquent d'y attirer l'émigration. Et en même temps notre ligne de vapeurs océaniques en retirera de grands avantages, et deviendra par la suite la principale ligne de communication entre l'Amérique et l'Europe. Le Canada aura conquis sa vraie position. Il est vrai que nous avons encore à déplorer un malheur récent survenu à l'un des steamers de cette ligne, mais ce malheur ne doit pas nous décourager : Il faut faire de nouveaux sacrifices, faisons-les noblement ; et que cela n'empêche pas le gouvernement de réparer cette perte et de lui continuer son encouragement, car cette ligne prouve l'énergie des Canadiens et que, quoique jeunes, nous voulons et pouvons faire de notre pays un grand pays, et la plus belle partie des domaines de Sa Majesté.—Un autre paragraphe de l'adresse nous parle des lois municipales du Bas-Canada, et il est heureux de voir que le gouvernement se propose de s'en occuper activement et de consolider et refondre ces lois, qui aujourd'hui ne sont qu'un labyrinthe dans lequel les plus habiles se perdent. L'Année dernière, l'hon. Procureur Général nous a promis une mesure de cette nature, et la chambre doit voir avec plaisir que le gouvernement se propose cette année de racheter cette promesse. La loi municipale telle qu'elle existe aujourd'hui est tellement confuse, qu'il est presque impossible de la faire fonctionner ; mais il espère que le gouvernement réussira à nous donner une loi claire et précise, et propre à satisfaire la population rurale du Bas-Canada.—Il est aussi parlé dans le discours du trône, d'une mesure dont le but sera de mieux régler les relations entre débiteurs et créanciers, mais comme il n'est pas un homme de commerce, il laissera à un autre le soin de parler de ce sujet.—Une autre mesure non moins importante dont il est question, c'est une loi pour régler la régie des terres de la couronne. Il y a depuis longtemps

un grand nombre de difficultés et d'abus dans la régie extérieure des terres de la couronne, c'est-à-dire dans ce qui n'est pas sous la surveillance immédiate du département. Ces abus nuisent considérablement à la colonisation de nos terres publiques, et il est heureux de voir que le gouvernement se propose d'y remédier efficacement, car cette affaire est très importante pour le Bas-Canada. Tous les jours, nos jeunes gens demandent des terres à défricher, et désirent s'établir sur le sol natal; mais ils sont forcés d'aller porter leur énergie et leur travail ailleurs, parce que certains individus accaparent nos terres publiques et ne veulent les vendre qu'à des prix trop élevés pour que des colons s'y établissent. Ainsi, il représente un comté où on a déjà éprouvé de grandes difficultés à coloniser les terres incultes; mais grâce à l'action du gouvernement, ces difficultés vont disparaître, et ne se renouvelleront plus. Il cite le cas d'un individu qui s'était emparé de presque toutes les terres du St.-Maurice, sous prétexte qu'elles ne valaient rien; mais depuis que le gouvernement en connaît la valeur, et surtout depuis que Son Excellence et une partie de ses ministres les ont visitées personnellement, cet abus a cessé; et il espère que par la mesure que le gouvernement se propose d'introduire, la colonisation sera plus facile, et l'accaparement des terres impossible. Depuis quelques années, on a reconnu l'importance de la rivière St.-Maurice, et on y a encouragé la colonisation. Dans le comté de St.-Maurice seulement on a arpenté huit townships, et il s'est établi trois paroisses complètes, qui ont aujourd'hui leurs églises, et qui sont très-prospères. Les colons ont pu payer, l'année dernière, plus de \$2,000 à la première demande de l'agent. C'est une preuve que ces townships sont florissants. Cependant, tout n'est pas encore fait, et il reste encore beaucoup de jeunes gens qui demandent des terres, et il espère que, d'après le rapport de l'agent, le gouvernement fera arpenter et établir deux nouveaux townships. Il est donc convaincu que le gouvernement fera tous ses efforts pour développer les ressources du St.-Maurice, qui est aujourd'hui plus important que l'Ottawa lui-même. Il félicite, et remercie particulièrement le gouvernement de ce qu'il a fait en faveur des colons de son comté, en réduisant le prix des terres, qu'un favori du gouvernement d'autrefois avait fait vendre à des prix très-élevés, et il espère que cette réduction, qui a été faite à sa sollicitation dans un des townships de son comté (Caxton) sera aussi faite en faveur du township St.-Maurice, pour lequel il s'intéresse depuis tant d'années. Ce n'est point seulement un acte de justice à faire en faveur de ce township, mais un acte de nécessité; les colons qui habitent cet endroit ont été déjà assez maltraités; ils ont déjà assez souffert par l'incertitude de leur position pour qu'on ait aujourd'hui pitié d'eux. Il ne cessera de tracasser, de presser le gouvernement tant qu'il n'aura pas agi de manière à mettre les habitants de St.-Etienne sur un pied d'égalité avec leurs voisins. Il sera même le premier à conseiller à ces braves gens de ne rien payer, plutôt que de donner des sommes qu'on

veut leur arracher aussi injustement. En un mot, il espère que la réduction sera générale par la mesure que l'administration se propose d'introduire à ce sujet.— Il est une autre question que l'on a toujours agitée dans le pays, et qui forme le thème favori des attaques de l'opposition contre le gouvernement. C'est celle des dépenses publiques. L'opposition erie constamment à la corruption et au gaspillage, mais il ne croit pas un mot de tout ce qui se dit à ce sujet; au contraire, il croit que le gouvernement a fait tout son possible, dans le cours de l'année dernière, pour réduire les dépenses, et il est heureux de voir qu'il se propose de continuer dans cette voie. Il est vrai que les dépenses ont été très considérables depuis quelques années: mais en retour, nous avons des travaux publics—des chemins de fer, des canaux, et surtout le Pont Victoria—comme il ne s'en trouve nulle part, et dont les pays les plus avancés sous ce rapport pourraient s'enorgueillir. Mais les dépenses du gouvernement lui-même sont peu élevées. Dans des travaux comme ceux qui ont été faits en Canada depuis quelques années, il faut nécessairement qu'il y ait plus de dépenses qu'il ne serait strictement nécessaire; mais il est certain que le gouvernement est assez vigilant pour empêcher le gaspillage, et assez honnête pour ne pas pratiquer la corruption. Tous ces travaux sont d'un immense avantage pour toutes les classes de notre population, et il n'est que juste que le peuple supporte une légère taxe pour les payer. C'est ce que les électeurs comprennent parfaitement, lorsque la chose leur est bien expliquée, et ils ne croient pas du tout que notre dette publique n'ait été créée que par la corruption et le gaspillage. Il est aussi heureux de voir que la mission de l'hon. Ministre des Finances, bien que les détails n'en soient pas encore parfaitement connus, ait été aussi heureuse dans ses résultats qu'elle semble l'être. Il était difficile de s'attendre à un pareil succès; mais si on en juge d'après les offres des capitalistes anglais, notre crédit est encore excellent en Angleterre. Les négociations conduites par l'hon. Ministre des Finances prouvent que notre nom est encore bon, et que nous sommes loin d'être en banqueroute, comme le crient chaque jour les adversaires du gouvernement. Beaucoup de personnes, et mêmes des adversaires déclarés de l'administration, ont dit que cette négociation établissait décidément la réputation financière de l'hon. ministre. Il faut se féliciter de ce que notre crédit soit encore aussi bon en Angleterre, et cela prouve que ceux qui disent que nous sommes en banqueroute sont des calomnieux.—Un autre paragraphe de l'adresse sur lequel il doit dire un mot, est celui qui a rapport à la visite de S. A. le Prince de Galles. Cette visite doit être un grand sujet de joie pour nous, car il y a bien longtemps qu'un membre de la famille royale n'est venu visiter le Canada. Quoique jeune, le Prince sera reçu avec tous les égards et le respect qui lui sont dus, car il est le fils de notre Souveraine et l'héritier présomptif du trône. Cette visite pourra avoir de grands résultats pour le Canada, si le peuple Canadien reçoit ce royal visiteur comme

il doit être reçu. Les impressions qu'il éprouvera resteront longtemps gravées dans son esprit, et si elles lui sont agréables, elles pourront avoir une grande influence sur sa conduite à notre égard lorsqu'il aura remplacé la souveraine actuelle. Il espère donc qu'il sera reçu royalement, d'autant plus que sa visite sera faite à l'occasion de l'inauguration de notre magnifique pont Victoria, et que la ville de Montréal, qui sait si bien faire les choses, sera plus particulièrement chargée de lui faire une grande réception. Il termine en proposant, secondé par M. Simpson, l'adresse en réponse au discours de Son Excellence.

M. SIMPSON.—*M. L'Orateur* :—En me levant pour seconder la motion de l'honorable membre pour le comté de Saint-Maurice, j'ai la satisfaction de voir que ma tâche est facile. Le discours par lequel Son Excellence a inauguré, hier, l'ouverture de la session, est un modèle de document d'état, court, clair, littéraire et logique. Il ne traite point un grand nombre de sujets, mais seulement ceux qui ont un intérêt vital pour le public. Tout est traité dans ce discours de manière à ne point donner prise à la critique la plus sévère. D'abord dans l'ordre social et politique, Son Excellence fait allusion à l'arrivée prochaine de Son Altesse Royale le Prince de Galles. Nous devons regretter, et sans doute, tous ceux qui habitent le continent américain regretteront, monsieur l'orateur, que malgré votre éloquente persuasion, vous n'avez pu décider Sa Majesté à venir visiter en personne son peuple loyal du Canada, mais je suis certain que tout homme parmi nous, aime et respecte la personne royale de Sa Majesté si profondément que personne ne trouvera à redire si Sa Majesté n'a pas cru devoir s'exposer aux inconvénients et aux périls d'une aussi longue traversée. La distinction recherchée avec laquelle vous avez été reçu, monsieur l'orateur, et la manière gracieuse avec laquelle notre gracieuse souveraine a accédé aux vœux du Parlement Canadien, en promettant de nous envoyer comme son représentant, l'héritier présomptif du trône britannique, resserre d'avantage les nombreux liens qui nous attachent au service de Sa Majesté, et stimulera le gouvernement, la législature et le peuple du Canada à recevoir le royal visiteur d'une manière à répondre à ses qualités personnelles, au rang qu'il occupe et à celui que naturellement il est appelé à posséder, à l'espoir et aux vœux dont il est l'objet dans tout l'empire britannique. Monsieur l'orateur, j'espère que notre législature recevra en corps, s'il est possible, notre futur souverain, car c'est la première fois qu'une colonie a l'honneur de recevoir son souverain.—L'autre important sujet dont parle Son Excellence, est l'arrangement postal convenu avec des états européens, au moyen des efforts énergiques de l'honorable Directeur Général des Postes. Je ne crois pas le temps venu d'entrer à présent dans les détails de cet arrangement. L'esprit de parti peut mettre en doute l'influence et rabaisser la valeur de cet arrangement, mais les hommes justes n'y voient pas seulement la preuve du zèle et du succès avec lesquels l'honorable

Directeur Général des Postes remplit les devoirs de sa charge, mais dans ce succès ils s'aperçoivent que nous marchons rapidement vers le but pour lequel nos travaux publics ont été construits, et qu'en persévérant dans la même ligne de conduite, ces travaux deviendront rémunératifs. Monsieur l'orateur, on ne peut parler de cet arrangement postal sans rappeler l'effrayante calamité qui, la semaine dernière, répandit un voile de deuil sur toute la province, et remplit de douleur tant de cœurs Canadiens. Un des plus beaux vaisseaux que porta l'océan, commandé par un marin dans l'expérience, le jugement et la ponctualité duquel le public reposait une confiance illimitée; un vaisseau dont la cargaison est évaluée à \$900,000; portant les malles, des valeurs incalculables, et un grand nombre de nos compatriotes alliés à quelques uns d'entre nous, et chers à nous tous, disparut dans les profondeurs de l'Atlantique; et il est probable que jamais nous ne connaissons la cause de ce malheur, car il paraît qu'aucun passager ne survit pour le raconter. Monsieur l'orateur, s'il y a eu faute quelque part, par le désir d'arriver plus promptement, une grande responsabilité a été encourue, car qu'est-ce que gagner une heure sur douze en comparaison de la perte de la vie et d'un trésor. Mais, monsieur l'orateur, pendant que toutes les précautions suggérées par la sagesse humaine doivent être adoptées pour prévenir de pareilles calamités, nous ne devons point nous ralentir dans la voie du progrès lorsque la douleur et le malheur nous conseillent d'être prudents; qu'ils soient un stimulant à nos efforts et à notre énergie.—L'arrangement de la ligne de démarcation des provinces réglera une de ces questions irritantes que le gouvernement est fier d'avoir retiré de la discussion; et la codification de la loi municipale du Bas-Canada en particulier et des autres lois en générale, met le gouvernement et la législature en moyen de remplir l'un des grands buts de l'Union, à savoir: l'assimilation graduelle, certaine et satisfaisante des lois du Haut et du Bas-Canada; de sorte qu'avant peu nous pouvons espérer de voir toute la province, depuis Essex jusqu'à Gaspé, régir par un même code. La pays sera heureux de voir la recommandation que fait Son Excellence à l'égard des différends entre le débiteur et le créancier. Quant à ce qui concerne le Haut-Canada, quant à ce qui concerne les intérêts des créanciers et des débiteurs, les lois maintenant en force fonctionnent mal et injustement, et il faut nécessairement les amender. Réellement, monsieur l'orateur, ce qui manque maintenant au Haut-Canada, c'est non pas une législation politique, mais une législation sociale, et je suis content de voir le gouvernement s'emparer courageusement des plus importantes et des plus compliquées de ces questions sociales, et assurément cette Chambre rendra toute l'assistance en son pouvoir pour les régler par une législation équitable et compréhensive. Après l'expérience que, pendant les vacances, nous avons eue au sujet des banques *Internationales Colo-*

nia), il n'y a aucun doute que le système des banques requiert une prompte et sérieuse considération, et c'est notre devoir de prévenir, en revisant les statuts qui concernent les banques, des abus semblables à ceux qui ont eu lieu. La condition financière de la province, en y comprenant le fonds consolidé de la dette publique, embrasse une trop grande variété de sujets pour s'y arrêter; et je n'en parlerai que brièvement parce que je vois que l'honorable membre pour Toronto se prépare à nous donner là-dessus le spectacle d'un grand jour de bataille. Je dois dire, néanmoins, que les ministres qui ont préparé, et les membres de la législature qui ont approuvé, durant la dernière session, les changements que l'on a fait subir au tarif, doivent être grandement satisfaits d'apprendre que les résultats attendus ont été produits; à savoir: l'augmentation du revenu et un élan donné à l'industrie manufacturière dont on doit attendre de bienfaisants résultats. Quant à la consolidation de la dette publique je me contenterai d'en dire peu de mots. Le ministre des finances mérite et reçoit les remerciements du public pour la manière heureuse dont il a agi, parce que ce succès est en grande partie dû à l'admirable jugement dont il a fait preuve en choisissant le moment d'exposer son plan sur le marché monétaire de Londres; et à la manière habile et lucide avec laquelle il l'a exposé dans tous ses détails. Il n'y a que deux choses essentielles pour bien apprécier l'acte de l'honorable ministre: d'abord un esprit capable d'en comprendre la portée, ensuite, la candeur d'en admettre les résultats. Ni les promoteurs de ce plan, ni ceux qui l'appuient ne pensèrent, que le ministre des finances aveuglerait où "jouerait" les créanciers de la province au point de leur faire accepter cinq par cent de sécurité au lieu de six, à moins que le capital représenté fut justement proportionné dans un cas ou la province était débitrice. Les habitués du "London Stock Exchange" sont renommés pour leur proverbiale capacité spéculative; et dans une affaire à résoudre par des chiffres, la chose la moins croyable était qu'ils nous laisseraient leur en imposer. Mais le grand objet en vue dans cette affaire était de présenter la dette de la province sous un tel jour que l'on put aisément la transiger,—de nous délivrer de la difficulté d'avoir continuellement à payer, tous les ans, plus que le revenu ne le permet,—et si, en accomplissant cela, le ministre eut échoué, au lieu de réussir comme il l'a fait, moi, pour un, j'aurais dit qu'il avait agi prudemment et dans l'intérêt du pays, et qu'il méritait les remerciements de tous les futurs chanceliers de l'échiquier en particulier. Je dois dire néanmoins que l'honorable ministre, durant son séjour à Londres, n'a point saisi l'occasion de s'immortaliser. Si quand on lui offrit vingt millions de plus qu'il ne demandait pour les besoins de la province, il se fût rappelé qu'il y a beaucoup de dettes dans la province qui ont besoin d'être transigées, et s'il eût apporté avec lui la petite somme ci-dessus mentionnée pour cet objet, il eût été regardé comme l'homme le plus populaire qui est encore apparu en Canada,

et aurait pu, par le suffrage universel, se faire nommer dictateur perpétuel des finances canadiennes! Nous devons être réjouis en songeant que le gouvernement sent la nécessité d'introduire dans tous les départements du service public une économie en rapport avec les intérêts existants. La recommandation que fit à ce sujet Son Excellence l'ancien, a été suivie par l'adoption d'un comité chargé de réduire les frais d'impression. Monsieur l'orateur, que la législature et le gouvernement agissent conjointement dans le même sens: il est nécessaire pour tous d'économiser. L'an dernier, la providence s'est montrée libérale, et une abondante moisson est venue consoler en beaucoup d'endroits le cœur des pères de famille. Mais en beaucoup d'endroits dans le Haut-Canada on continue encore de souffrir beaucoup. Une maladie que le gouvernement et la législature ne pouvaient faire cesser, détruisit d'abord la récolte, et alors l'usure et les frais de justice absorbèrent les profits de l'industrie des années passées. L'un de nos comtés ne mesurant pas en étendue plus de huit milles en superficie, est d'après un calcul soigné, plus pauvre aujourd'hui qu'il ne l'était il y a cinq ans passés, d'environ un demi million de piastres, et une semblable diminution en valeur a eu lieu dans beaucoup d'autres comtés du Haut-Canada. Je suis heureux de croire qu'un changement s'opère, mais les souffrances sont grandes et le progrès tardif. Le peuple nous supplie d'aider ses efforts par tout moyen que la législature peut employer, et nous les trahissons si leur espoir est déçu. M. l'orateur je pourrais parler sur beaucoup d'autres sujets mais la double autorité de la coutume et du devoir m'empêche de sortir des limites du sujet, c'est pourquoi je conclurai en secondant de tout mon cœur la motion de l'honorable membre pour Saint-Maurice.

L'hon. M. THIBAudeau dit qu'il ne s'était pas proposé de prendre la parole, mais qu'après les discours qu'a fait l'hon. membre pour St-Maurice (M. Desaulniers), il ne peut faire autrement que de dire quelques mots. Il ne se lève que pour exprimer le regret qu'il éprouve de ce que l'hon. membre n'ait pas communiqué à ses amis, et surtout à lui (M. T.), ce qu'il devait dire à la chambre, et les puissantes raisons qui l'engageaient à proposer l'adresse, car le discours qu'il a fait est la réfutation la plus complète et la plus éloquente de sa carrière politique, depuis quelques années, qui pouvait être faite. Est-ce que par ce discours, il prétend prouver toute la conduite du gouvernement depuis son avènement au pouvoir? Pourtant il y a une foule de mesures de ce gouvernement contre lesquels l'hon. membre a voté plus d'une fois. Il a découvert que le discours de S. E. contient assez de matières pour en parler pendant des heures, et pourtant les journaux ministériels s'évertuent à crier que le gouvernement a suivi la pratique anglaise, et qu'il a fait faire à S. E. un discours qui ne veut rien dire. Mais l'hon. membre a tant de foi dans l'administration, que tout lui paraît magnifique. Sa foi de converti lui fait croire que le gouvernement va nous faire entrer dans le meil-

leur des mondes possibles. Il (M. T.) ne veut pas mettre en doute la bonne foi de l'hon. membre; au contraire, il croit que s'il lui eût fait part de ses nouvelles convictions, il est probable que lui-même (M. T.) se serait aussi converti; mais pourtant, en recourant aux journaux de la chambre, on pourrait voir que l'hon. membre a donné une douzaine de votes de non-confiance en l'administration depuis quatre ans. Ainsi, lorsque l'hon. membre pour Toronto a été enlevé du comité sur les Comptes Publics, et que l'administration a déclaré être prête à considérer le vote sur le sujet comme un vote de confiance ou de non-confiance, l'hon. membre a voté contre l'administration, et par conséquent non-confiance. De même, sur la question du siège du gouvernement, dont l'hon. membre n'a pourtant pas dit un mot, pas plus que Son Excellence, il se rappelle que l'hon. membre n'approuvait pas tout à fait la conduite du gouvernement, et qu'il a même contribué à le renverser. Comment se fait-il donc qu'aujourd'hui, malgré ces votes et plusieurs autres, l'hon. membre semble approuver tout ce qu'a fait l'administration, et qu'il se déclare son partisan?—Le moteur a été aussi très sévère dans ses remarques sur le parti rouge. Il semblerait que dès qu'un membre est opposé au gouvernement, il doit être considéré comme un des membres du grand et terrible parti rouge. (Écoutez) Il (M. T.) n'est pas Rouge, il est conservateur; mais il pense que l'administration actuelle s'éloigne de la ligne de conduite du parti conservateur, il va plus loin, il dit qu'il faut être un pauvre patriote pour s'associer au présent ministère. C'est émettre une politique "d'hommes" et non une politique fondée sur des principes. Il (M. T.) n'a jamais fait une opposition factieuse au ministère. Son opposition est fondée sur des principes et il entend la soutenir avec toute l'énergie dont il est capable. On a essayé de rendre l'opposition Bas-Canadienne responsable des articles publiés dans le *Globe*. Il regrettrait d'avoir lu plusieurs de ces articles, plusieurs n'auraient jamais dû être écrits, il en répudie la plus grande partie aussi bien qu'un grand nombre d'articles publiés par les journaux ministériels, qui sont aussi prodiges d'insultes envers les institutions et le clergé Canadiens que le *Globe* ne l'a jamais été. (Écoutez) Il (M. T.) est Canadien-Français et catholique, et il n'a jamais permis à personne d'attaquer nos institutions religieuses sans les défendre comme il le fera toujours. Il a été surpris par l'ingénuité avec laquelle son ami (le moteur) avait défendu la position ministérielle. Il (le moteur) a parlé de la satisfaction avec laquelle le peuple voit l'énorme dette qui l'écrase, créée, comme il l'a dit, pour faire de grands et utiles travaux publics. Cependant, son ami a voté contre les mesures qui ont mis ces travaux en voie de perfection, (écoutez, écoutez) en sorte que si le pays est satisfait, il était content de voir qu'il n'avait pas suivi la voie de son ami le moteur (écoutez). Pour prouver la futilité de l'assertion, que le ministère subsiste avec l'agrément du public, il ne citera que l'élection du Maire de Toronto pour représenter North-York, et ce qui

s'est passé lors de l'élection de M. Morin pour Terrebonne, où un membre qui avait été élu par acclamation, a été obligé de contester son siège, et, si la rumeur dit vrai, n'a pu être élu qu'au moyen de la corruption la plus éhontée. Moralement parlant, cette élection est une défaite. On a fait allusion à l'administration économique des départements. On en a beaucoup parlé; mais, si la presse dit vrai, on n'a fait qu'augmenter considérablement les dépenses. Il ne veut pas refuser à l'administration de se vanter de parcelles choses.—Il doit dire quelques mots sur la position du Haut et du Bas-Canada vis-à-vis l'un de l'autre. Si l'état actuel d'agitation continue, il faut se mettre sur un pied de guerre entre le Haut et le Bas-Canada; dans ce cas, il serait du devoir de tout Bas-Canadien de se réunir à la majorité Bas-Canadienne. Il serait le dernier à vouloir endurer qu'une partie de la Province fasse une injustice à l'autre, et ce qu'il vient de dire serait peut-être le seul moyen de l'empêcher. Il espère, cependant, que ce n'est pas la position véritable, qu'on a exagéré les choses, et qu'il y aura un intervalle avant d'en venir à ce point. Les Bas-Canadiens ont-ils demandé des privilèges qu'ils étaient disposés à ne pas accorder aux autres? Non. Comment peut-on alors les trouver en faute? On a aussi parlé de la colonisation. Il doit d'abord complimenter son ami sur ce qu'il a fait sous ce rapport, mais il pense qu'on aurait dû voter trois ou quatre fois plus, et il est convaincu que si on en eût agi ainsi, par exemple si on eût voté \$400,000 pour la colonisation, notre population se doublerait en dix ans. Il nomme plusieurs places où le gouvernement eût dû établir des chemins, des ponts, ce qui empêcherait les jeunes gens d'émigrer. Si on dépensait autant de millions pour la colonisation qu'on en dépense pour les chemins de fer, le pays en retirerait un énorme bénéfice. Il saisit cette occasion pour dire que le gouvernement a fait la plus grande attention aux améliorations à faire dans Portneuf; en disant cela on ne croira pas qu'il oppose le gouvernement pour des raisons de désappointements, pas même en raison de principes généraux. (Écoutez). Il en vient maintenant à l'adresse dont il dira fort peu de chose; car elle ne contient rien, si ce n'est l'annonce de la visite du Prince Royal, visite qui réjouit tout le monde. Il y a un paragraphe au sujet des lois municipales. C'est un sujet très important et il espère que quand on la traitera tout esprit de parti disparaîtra, afin de faire une loi sage et qui soit à l'avantage de tous. Quant aux opérations financières, il faut en connaître les détails avant d'en faire l'éloge ou le blâme.

M. TURCOTTE dit que l'hon. M. a dit qu'il ne s'opposerait pas à la grande majorité du Haut-Canada dans certains cas; mais il ne paraît pas avoir autant de considération pour ses propres concitoyens. Qu'il approfondisse les actes de l'administration. N'a-t-elle pas fait passer tranquillement les plus grandes mesures législatives, dont un pays puisse s'occuper, et réglé la question seigneuriale sans effusion de sang? Depuis ce temps des ci-devant adversaires du gouverne-

ment se sont joints à lui; d'un autre côté le chef de l'opposition s'est montré l'ennemi déclaré d'institutions qu'il ne connaît pas, et d'un peuple dont il ne connaît rien. L'hon. membre pour Portneuf n'a pas été capable de voter contre les mesures établissant le Grand-Tronc et faisant des réformes, toutes mesures du présent gouvernement; cependant il les désapprouve. De fait, nous devons être fiers de voir que malgré son peu de population, notre pays peut lever la tête parmi les nations, réussir où les Etats-Unis ont failli, que son crédit, au lieu d'être aussi bas que le ministère Brown-Dorion, auquel l'hon. membre a appartenu, l'a assuré, est aussi bon que celui de presque toutes les nations Européenne. (Ecoutez.) Il suppose, cependant, que l'hon. membre pour Portneuf ne niera pas qu'il serait prêt à aider l'hon. membre pour Toronto à former une nouvelle administration. Il le défie de le nier.

L'Hon. Mr. BROWN remarque qu'il était préparé dès hier soir à commencer les débats sur le discours du trône. Il considère que ce serait perdre du temps que de discuter plus au long sur un pareil document. L'Hon. membre pour Niagara l'a appelé un *discours modèle*, si c'est le cas, on doit conclure qu'un discours modèle est un document qui contient le moins d'idées possibles dans le plus de mots possibles. Il fut un temps où les hon. MM. qui occupent les banquettes vis-à-vis avaient des mesures à offrir et un semblant de conduite politique, mais il les défie maintenant de se lever et d'indiquer une seule mesure qu'ils aient à offrir au pays. Les seuls sujets sur lesquels l'attention des membres est attirée, sont simplement ceux-ci: les arrangements relatifs aux postes, la ligne frontière entre le Haut et le Bas-Canada, les lois municipales du Bas-Canada et la consolidation de ses statuts et l'administration des terres de la couronne. Il n'y a pas un seul autre sujet, et ce sont les seuls sur lesquels ils disent qu'il faille statuer. Quant à ce qui regarde la loi des débiteurs et créanciers, le langage dont on s'est servi est tout à fait ridicule: il ne faut pas manquer de fixer notre attention sur l'urgence qu'il y a de considérer cette loi. Il y avait des demandes pour un bill sur les banqueroutes, mais ils n'étaient appelés qu'à en considérer l'urgence. Il doute si les hon. messieurs ont une vue politique quelconque, même sur ce sujet. Ils ont admis tout ce qui en a été dit, et qu'il serait à désirer de voir passer un pareil bill; cependant on a amplement attiré l'attention de la chambre sur l'urgence de sa considération. Les louanges faites au Directeur Général des Postes par le membre pour Niagara, l'ont beaucoup amusé. On serait porté à croire que tout le commerce Européen prendra son cours vers ce pays, tandis qu'en réalité ce ne seront qu'une demi douzaine de sacs de malle qui passeront sur nos lacs, une fois la semaine. Cependant il est disposé à donner crédit au Directeur des Postes pour tout ce qu'il a fait; et le membre pour Niagara peut être assuré qu'aucun esprit de parti ne l'empêchera de rendre pleine justice à l'administration. Il est heureux d'apprendre que le

gouvernement a reçu des suggestions de différentes sources en ce qui regarde la consolidation des lois municipales du Bas-Canada. Ils ne pouvaient pas faire un bill eux-mêmes et ils ont ramassé des suggestions par les campagnes. Il ne croit pas qu'on puisse demander à la chambre de se réjouir de cela; c'est à ceux qui ont reçu les suggestions de se réjouir. S'ils présentaient un bon bill, ce serait une véritable cause de joie. Ils ont reçu avec plaisir les félicitations de Son Excellence sur l'issue de la consolidation des statuts du Canada. Il (M. Brown) suppose que les félicitations sont sur ce que les livres étaient bien reliés, empaquetés dans de fortes boîtes et distribués par tout le pays. Au commencement de la dernière session on avait été appelé à se réjouir de ce que l'ouvrage était commencé, à la fin, de ce qu'il était terminé, à présent il faut se réjouir à propos de la reliure et des boîtes. Si les hon. MM. en appelaient au gouverneur des Bermudes pour avoir une bonne mesure qu'ils pourraient appeler la leur, il est certain qu'il viendrait à leur secours. La loi des débiteurs et créanciers est la seule sur laquelle la chambre soit appelée à législater sérieusement, et c'est là seule qui ait causé de la satisfaction et de la joie. Il est très sage de ne faire considérer que l'urgence d'une question. Si les hon. mess. trouvaient des questions trop difficiles à résoudre, ils n'en feraient considérer que l'urgence. Il pensait que le Procureur-Général-Ouest, avec sa vaste expérience était sûrement de compétence à faire un bill qui serait offert à l'adoption de la chambre. C'était la méthode adoptée en Angleterre et on devrait la suivre ici. Il est d'accord avec Son Excellence sur l'urgence de changer notre système de banques: il espère qu'on se souviendra du point sur lequel il (M. B.) a tant insisté: qu'aucune charte ne fût accordée, sans qu'on eût des preuves, *bona fide*, qu'il y avait de l'argent pour faire exécuter l'entreprise et qu'on n'obtenait pas la charte dans le dessein de la revendre. On a dit qu'il serait introduit un bill pour faciliter l'administration des terres de la couronne; on l'avait fait en 1856 et voilà qu'on le renouvelle en 1860, quatre ans se sont écoulés et rien n'a encore été fait, il espérait qu'on s'en occuperait sérieusement et qu'à l'apparition du malheureux Bill il recevrait toute leur attention. Tout papier concernant la consolidation de la dette sera reçu avec plaisir, car les membres ne voient rien du tout dans cette affaire. Il se réjouit que Son Excellence et ses aviseurs aient reconnu l'urgence d'une stricte économie; mais il y a encore des parties du pays où on se propose d'emprunter encore de l'argent, et on devrait empêcher qu'ils eussent un aussi libre accès au marché monétaire. Il n'y a pas de doute que la satisfaction que l'on doit ressentir de l'offre de deux millions dont on a tant parlé, dépend du caractère et des conditions du prêt. En attendant, il prenait pour dit que Son Excellence était correcte, et que quand le sujet se présenterait, il espérait que le ministre des finances se hâterait de fournir toutes les explications qu'on a droit d'attendre. Après avoir parlé des comptes publics, il ne

s'accorde pas avec Son Excellence pour dire qu'il ne reste plus guère de sujets sur lequel on puisse s'arrêter; il y a un grand nombre de sujets sur lesquels il attirera l'attention de la chambre avant que la session soit beaucoup plus avancée. Ils (l'opposition) ont laissé passer une phraseologie d'adresse dont la plus remarquable était le peu qu'elle contient et la quantité de choses qu'on y a omises. Il dit que si le gouvernement ne sait pas sur quoi statuer, l'opposition sait des choses sur lesquelles elle attirera son attention. Les mesures proposées par le ministre lui sont toutes venues par héritage de l'administration Hincks. Une question qu'il est surpris de voir omise est la différence entre les deux sections de la Province. Il est surpris d'entendre M. Desaulniers l'isoler des autres, lui qui est soutenu par la majorité du Haut-Canada. Il considère que quand la discussion viendra tous seront prêts à considérer les difficultés du pays d'une manière convenable; on ne peut plus retarder ce sujet. Quant au dernier paragraphe de l'Adresse, il ne peut qu'exprimer son regret de ce que la reine ne pouvait nous visiter, et il est sûr qu'il n'y a personne dans le Haut-Canada qui ne fut prêt à recevoir le Prince Royal, comme il convient de recevoir notre futur Souverain.

M. le procureur-général CARTIER dit que l'honorable membre pour Toronto avait discuté l'adresse sur un ton si amical qu'il (M. Cartier) ne retiendrait pas cette chambre pour répondre à l'honorable membre. Il dirait seulement, qu'en temps opportun, le gouvernement pourrait montrer que, depuis les cinq années qu'il est en office, il avait présenté et fait passer les mesures les plus importantes. Il ne pourrait peut-être pas convaincre l'honorable membre; mais en voyant la bonne humeur de ce dernier, il ne désespère point de réussir. Il (M. Cartier) ignore si quelque membre avait intention de parler, mais croyant que c'était le désir de tous de clore les débats, il attendra une autre occasion pour répondre à l'honorable membre.

M. MCGEE dit qu'il n'avait point l'intention de parler et qu'il n'aurait point parlé si ce n'eût été l'opinion manifestée par beaucoup de personnes que le premier paragraphe de l'adresse ne devait pas être publié sans l'assentiment de tous. Ce paragraphe se rapportait à la visite de son Altesse le Prince de Galles en Canada. Monsieur l'orateur devait se rappeler—car personne plus que lui n'avait été en état de produire ce résultat désiré,—que l'adresse des deux chambres avait été votée avec unanimité. C'est pourquoi ce qu'il désirait exprimer maintenant,—ne sachant point s'il rencontrerait l'assentiment des messieurs siégeant sur le même côté que lui,—c'était que si Son Altesse Royale le Prince de Galles devait, d'près l'ordre de Sa Majesté et d'après l'avis de ses aviseurs constitutionnels, visiter le Canada, il était grandement désirable qu'il fut reçu par tous les sujets de Sa Majesté non-seulement avec politesse, mais encore avec cordialité. Au point de vue de la métropole, le but de la visite de Son Altesse Royale était, sans doute, de resserrer les liens qui unissent déjà cette province à la mère-patrie, et aussi de montrer

au peuple des Etats-Unis la valeur des institutions monarchiques. Pour nous, le but de la visite du prince était, sans doute, un avertissement; pour la compagnie du Grand Tronc, le but de cette visite était de faire de l'argent. (Cris de "oh!") Il n'en fallait point douter malgré les cris de "oh! oh!" poussés par quelques membres. Mais quel que soit le but de la compagnie, celui des hommes d'état anglais,—des hommes qui regardent le passé et l'avenir,—était d'unir d'avantage le Canada à la mère-patrie. Eh bien! il désirait dire en sa qualité de représentant d'une ville, où Son Altesse Royale serait sans doute premièrement et le plus noblement présentée au peuple, que si Son Altesse Royale devait être escortée par un tiers qui se placerait entre Son Altesse Royale et le peuple qui détestait ce tiers; si la visite de Son Altesse ne devait servir qu'à réhabiliter un gouverneur général impopulaire,—il valait bien mieux que Son Altesse Royale ne vint pas en cette province. (Cris de "Honte!")

M. L'ORATEUR.—On ne doit faire aucune allusion à Son Excellence le gouverneur-général.

M. MCGEE.—Mais le discours de Son Excellence est l'ordre du jour et lui (M. MCGEE) en parle. (On rit.) Il répéterait, bien que le décorum et le respect du fauteuil pouvaient forcer M. l'orateur à le rappeler à l'ordre, que les membres de la Chambre devraient parfaitement comprendre que si le futur roi d'Angleterre et le futur maître des domaines de Sa Majesté venait ici pour faire du capital politique au profit d'un individu, il vaudrait bien mieux que Son Altesse Royale ne vint point. Il ne soulevait point cette question de lui-même, mais il désirait dire que si un gouverneur impopulaire se plaçait entre le prince et le peuple;—si l'on devait voir Son Altesse Royale servir d'instrument pour passer l'éponge sur le guet-à-pens et les deux séries de serments faits par les ministres—si enfin, on devait voir cette visite servir à un but politique et à une moquerie plutôt qu'à une expression de loyauté pour la reine et son trône; si l'on devait voir un gouverneur-général impopulaire se placer entre le prince et le peuple, alors il résulterait de cette visite plus de mal que de bien.

M. L'ORATEUR.—Je dois encore rappeler l'honorable membre à l'ordre, et je le fais parce qu'il enfreint le 15e règlement de cette Chambre. Je vais le lui lire. Ce règlement dit qu'aucun membre ne pourra parler d'une manière injurieuse de la reine ou d'aucun membre de la famille royale, ou d'aucune personne gouvernant cette province.

M. MCGEE dit qu'il se soumettait à la décision de l'orateur. Il (M. McGee) était chagrin d'être obligé de parler parfois avec véhémence, mais il n'y pouvait rien. Mais il répéterait encore, bien que dans un autre langage, que si l'on désirait recevoir Son Altesse Royale le Prince de Galles, tout ce qui était à désirer, c'est que l'on devait se rappeler qu'il y avait une chose que le peuple n'avait pas oublié, et il était à regretter que dans l'état actuel de la province, ou eût à recevoir l'héritier présomptif.

Tout le monde savait et comprenait l'importance de cette visite. Mais si elle avait lieu dans les circonstances actuelles, aussi certain que M. l'Orateur préside, aussi certain que les membres sont assis sur leurs sièges, la réception ne serait point ce qu'il serait désirable qu'elle fût. Et il désirait exprimer son opinion qu'après la crise de 1858, après le guet-à-pens, après le parjure ministériel, après tous les crimes dont on avait été témoin, rien ne serait plus malheureux que cette visite.

M. l'ORATEUR.—A l'ordre.

M. McGEE.—Eh! bien, il devra être compris que si Son Altesse Royale venait ici dans les circonstances actuelles sous la protection des ministres et sans un gouverneur-général au nom historique et respecté, la réception qui serait faite à Son Altesse Royale ne serait point celle que désirerait tout loyal sujet.

M. TURCOTTE.—Peut-être désireriez-vous que le prince vint sous votre protection.

M. GOWAN avait l'intention de répondre à M. McGee, mais on lui avait dit que le meilleur moyen de lui répondre était de ne rien dire. (Ecoutez, écoutez.)

Trois paragraphes de l'adresse sont alors votés.

M. CONNOR dit que la révision des statuts doit réjouir la chambre; mais on se réjouirait d'avantage si les statuts étaient vendus à un prix raisonnable. Donner quatorze piastres et demie pour deux volumes était affreux, et il n'y avait dans son comté que trois ou quatre magistrats qui fussent en état de faire cette dépense. (Ecoutez.) Les \$20,000 votés l'an dernier, pour l'impression de ces volumes était, comme il l'avait prévu, insuffisants, mais, néanmoins, le prix était élevé. On devrait s'enquérir si l'on ne pourrait pas diminuer le prix de manière à mettre ces volumes à la portée de ceux qui, avant tous les autres, devraient les posséder. (Ecoutez, écoutez.)

M. le procureur-général McDONALD convient avec M. Connor que le sujet méritait une enquête, et si son honorable ami voulait faire une motion à ce sujet, la discussion serait conduite impartialement. La législature aurait sans doute à décider si une plus forte somme doit être votée. Il remarquerait qu'on avait continué d'envoyer aux magistrats les volumes contenant les lois de l'année courante.

L'hon. M. BROWN croyait que le prix des volumes eût été beaucoup moins élevé si l'impression en avait été offerte à la compétition publique.

M. PICHE dit que le membre pour le comté de Champlain ne connaissait rien du comté de Berthier; que s'il en savait quelque chose, il conviendrait que les électeurs de Berthier n'étaient point attachés à l'argent du gouvernement comme ceux de quelques autres comtés. Le membre pour Champlain avait été invité à assister à une assemblée publique dans le comté de Berthier, mais il n'avait pas osé se présenter devant une immense assemblée par laquelle la conduite de M. Piché avait été unanimement approuvée. Les électeurs du comté de Berthier ne répudiaient pas un homme parce qu'il ne se présentait point devant le veau d'or du Grand Tronc: Il n'y avait qu'un moyen de faire rejeter M. Pi-

ché par les électeurs de Berthier, c'était de les corrompre comme cela s'est fait dans beaucoup de circonstances; car l'apostasie politique était à l'ordre du jour. Le membre pour Champlain avait déjà été, il est vrai, un ministre, ayant été solliciteur-général pendant trois mois, et ayant eu soin de se faire payer son salaire; mais il n'y avait aucune objection à ce qu'il ne désirât ou ne s'attendît point à être de nouveau nommé ministre. Il (M. Turcotte) était un orateur éloquent, mais agissait souvent contrairement à ce qu'il disait. Que pouvait penser le public d'un homme qui agissait ainsi, sinon qu'il était un fou où l'homme le plus corrompu? Ceux qui étaient aussi vulnérables que le membre pour Champlain, ne devraient jamais condamner les autres qui n'ont point d'argent. Le jour de la rétribution arrivera néanmoins. Il (M. Piché) préférerait, en tout temps, perdre son élection, que de la gagner pour occuper dans l'histoire la place qui était réservée à M. Turcotte.

Tous les autres paragraphes de l'adresse furent alors votés, sur motion de M. le procureur-général Cartier secondé par le procureur-général McDonald, et il furent référés à un comité composé de Messieurs Simpson, Desaulniers, Turcotte et le moteur pour baser une adresse dessus. L'adresse fut rapportée par le comité, lue deux fois, et il fut ordonné de la présenter à Son Excellence par toute la chambre.

La Chambre alors s'ajourna.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Jeudi, 1er mars 1860.

L'honorable ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

L'honorable M. VANKOUGHNET annonce que Son Excellence le gouverneur-général sera prêt à recevoir l'adresse en réponse au discours du trône, demain, à trois heures P. M.

La chambre s'ajourne.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Jeudi, 1er mars 1860.

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

M. McMICKEN demande permission de présenter un bill; mais M. l'Orateur suggère aux membres d'attendre que la réponse au discours du trône ait été présentée à Son Excellence le gouverneur-général.

L'hon. M. CARTIER annonce que Son Excellence sera prête à recevoir l'adresse en réponse au discours du trône, demain à trois heures P. M.

L'ordre du jour pour la comparaison de M. Dionné à sa place, étant lu,

M. DUFRESNE présente un affidavit de M. Dionne, déclarant n'avoir pu prendre le train du chemin de fer à temps pour se rendre à Québec hier, pour assister à la séance du comité sur l'élection contestée de la cité de Québec.

Et sur motion de M. Dufresne, la Chambre excuse M. Dionne de son absence.

Et la Chambre s'ajourne.

CONDITIONS :

Un Exemplaire.....	2d.
A la Douzaine.....	1s. 6d.
Au cent [au Agent.....	\$2

Aucun ordre n'est rempli sans que l'agent en soit payé d'avance.

Publié par SAMUEL THOMPSON, à son Bureau,
24, Rue Ste. Ursule, Québec.

IMPRIMÉ PAR THOMPSON & CIE., QUÉBEC.